

CONSEIL D'ECOLE du RPI CHÂLUS/PAGEAS

du 09/03/2021

Membres présents :

En présentiel à Châlus :

- Mme Licinia DUQUEROIX, professeure des écoles, directrice de l'élémentaire de Châlus, présidente du Conseil d'école,
- Mme Séverine LAFONTAINE, professeure des écoles, adjointe élémentaire Châlus,
- Mme Isabelle GUINE, professeure des écoles, adjointe maternelle Châlus
- M. Alain BREZAUDY Maire de Châlus,
- M. Jean-François RAFFIER, représentant des parents d'élèves de l'élémentaire de Châlus,
- M. Benjamin FOUCAUT, représentant des parents d'élèves de la maternelle

En présentiel à Pageas :

- Mme Agnès PORTE, directrice de l'école de Pageas,
- Mme Perrine BOUCHAREYCHAS, professeure des écoles, adjointe élémentaire Pageas,
- Mme Bernadette LACOTE, Maire de Pageas,
- Mme Christelle MINGOUT, professeure des écoles, adjointe élémentaire Pageas,
- Mme Morgane COUSSY, représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire de Pageas.
- Mme Simone DOUGIER, DDEN suppléante Pageas,

En distanciel par visioconférence :

- M. François MUSSON, Inspecteur de l'Education Nationale,
- Madame Caroline ANDRIEUX-DUPEYROUX, directrice de l'école maternelle de Châlus,
- Mme Martine MAYOUSSE, adjointe au maire de Châlus, chargée des affaires scolaires,
- M. Roland GARNICHE, adjoint au maire de Pageas, chargé des affaires scolaires,
- Mme Sarah DELAUTRETTE, représentante des parents d'élèves de Pageas,
- Mme Gaëlle RANGER, représentante des parents d'élèves de Pageas.

Membres absents excusés :

- Mme Danielle AUCHERE, DDEN Châlus,
- M. Jean-Pierre RIGOUT, DDEN Pageas,
- Mme Danielle MAZIERE, DDEN école maternelle de Châlus
- Mme Marie-Laure DESVILLES, représentante des parents d'élèves de l'école élémentaire de Châlus (qui n'a pu se connecter pour la visioconférence).
- M. Laurent VIDEAU, enseignant du RASED.

Madame Duquéroix remercie de leur présence les différents membres de ce premier conseil réuni des écoles du RPI de l'année scolaire 2020-2021. En raison de la situation sanitaire et des contraintes qui y sont liées, il se déroule suivant une organisation particulière. Les réunions en présentiel étant limitées à six participants, la réunion prend la forme suivante :

- 6 personnes sont invitées [en présentiel](#) à l'école élémentaire de Châlus : 3 enseignantes (maternelle et élémentaire), un élu de la commune, un représentant des parents d'élèves de la maternelle et un représentant des parents d'élèves de l'élémentaire.

- 6 personnes sont invitées en présentiel à l'école élémentaire de Pageas : les 3 enseignantes, un élu de la commune, un représentant des parents d'élèves et un DDEN,
- Tous les autres membres peuvent assister au conseil en visioconférence, pilotée depuis l'école élémentaire de Châlus. Sur chacun des sites (école de Pageas et Châlus), la réunion est projetée sur le tableau numérique et chacun des membres du Conseil d'école peut suivre et intervenir dans les discussions, soit de chez lui, soit sur place et être vu et entendu par tous.

Madame Duquéroix annonce que divers sujets ont été ajoutés à l'ordre du jour à la demande des représentants des parents d'élèves :

- de Pageas : diverses questions concernant le protocole sanitaire et son incidence sur la santé des élèves, le port du masque à la cantine, le sport à l'école, les jeux dans la cour et la possibilité ou non d'indiquer sur les menus la provenance des produits locaux et les plats « faits maison » comme c'est le cas à la maternelle depuis la rentrée.
- de la maternelle : Où en sont les travaux de l'école maternelle et quand est-ce que les enfants pourront y revenir en classe ? A-t-on des informations sur les dépistages COVID par test PCR salivaire dans les écoles ? Y aura-t-il une campagne de dépistage ou pas ?

Ces questions seront traitées en fin de réunion.

Effectifs et répartitions actuels des élèves des écoles du RPI

niveau	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Ulis école
Nbre d'élèves	17	21	15	17	21	24	15	13	12

Classe	PS/MS	PS/GS	CP/CE2	CE1/CE2	CE2/CM1	CM2
Nbre d'élèves	(7 + 21) 28	(10 + 15) 25	(17+ 4) 21	(21+4) 25	(16 + 5) 21	(10+ 13) 23

Ce qui fait un total de 143 élèves sur le RPI, hors Ulis, soit une moyenne de 23,83 élèves par classe pour 6 classes.

Prévisions des effectifs d'élèves des écoles du RPI pour la rentrée 2021.2022 :

niveau	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Ulis école
Nbre d'élèves	15	17	21	16	17	21	24	15	

Ce qui fait, pour l'instant, un total de 146 élèves sur le RPI, hors Ulis, soit une moyenne de 24,33 élèves par classe pour 6 classes.

Spécificité et avenir du dispositif Ulis école :

Comme cela a été rappelé lors des derniers conseils d'école, l'Ulis n'est pas une classe mais un dispositif. Cela signifie et implique que les élèves regroupés dans ces dispositifs sont inscrits et inclus dans les autres classes de l'école (nous parlons d'école inclusive).

Le problème sur le site de Pageas est le fait qu'il n'y ait que 2 classes avec des niveaux allant du CP au CE2. Or afin de permettre l'inclusion de tous les élèves, il faudrait que tous les niveaux soient représentés. De plus, les effectifs ne permettent pas non plus une inclusion dans de bonnes conditions. Pour toutes ces raisons, l'Inspection a pris la décision de déplacer le dispositif Ulis sur l'école de Nexon. Ce déplacement se fera de manière progressive :

- à la rentrée 2021, il y aura encore quelques élèves du dispositif Ulis sur Pageas et une autre partie des élèves sera sur l'Ulis de Nexon.
- À la rentrée 2022 : le dispositif Ulis n'existera plus à Pageas, il sera exclusivement à Nexon.

Pendant le conseil d'école, Monsieur Musson, Inspecteur de l'Education Nationale, est intervenu pour expliquer cette décision. Ce dernier avait déjà rencontré les municipalités de Pageas et de Châlus en janvier sur ce sujet. Il a précisé que pour la rentrée de septembre 2021 la répartition des élèves sur les 2 sites n'avait pas encore été arrêtée. Lors de son intervention, une question a porté sur le poste de l'AESH (chaque Ulis a une AESH). Etant donné les besoins en Ulis, chacun des 2 dispositifs (celui de Pageas et celui de Nexon) devraient bénéficier d'une AESH.

Projets et activités :

- **Maternelle Châlus**

Projet de l'année : Les personnages dans les albums.

- Période 1 : Les sorcières
- Période 2 : Les loups
- Période 3 : Les Fées
- Période 4 : Les dragons
- Période 5 : Les êtres Hybrides

Parcours d'éducation artistique et culturelle

Jeudi 17 décembre :

L'après-midi : Spectacle de Noël, financé par l'amicale pour tous les élèves du RPI (630€)
« Melvin, le lutin », par la compagnie « Tous tes permis ».

Vendredi 18 décembre :

Le matin : Goûter de Noël offert par la Mairie et ouverture des cadeaux pour les classes (financés par la mairie + 2 nouveaux vélos offerts par l'Amicale) + Chocolats offerts par la mairie et Intermarché.

Période 4 :

Mardi 6 avril : Sortie à Puycheny, modelage avec argile, d'un personnage lié au thème de l'année. (Atelier financé par la coopérative scolaire + Bus financé par mairie)

Période 5 : Sortie prévue au Château de Rilhac-Lastours, si le contexte sanitaire le permet.
(Transport et activité financés par la mairie)

- **Elémentaire Pageas**

Projets visant l'amélioration au regard des compétences du socle commun

➤ **projet autour des écrits** (en lien avec le projet d'école dont l'un des axes prioritaires est l'amélioration des productions écrites): utilisation du blog de l'école pour produire différents écrits (relater des événements, montrer des productions collectives)

● travail sur les contes:

✓ les contes des pourquoi :

les élèves ont imaginé des questions comme dans les contes des pourquoi (exemple Pourquoi les arbres ont-ils des feuilles ?) : cela a conduit à des échanges entre les 2 classes (les élèves de CE2 d'une classe devaient imaginer une question pour la proposer à l'autre groupe de CE2 et ces derniers devaient imaginer par écrit la réponse, puis inversement)

✓ les contes de randonnée : production collective, par une classe, d'un conte de randonnée par une classe qui pourra être publié sur le blog

● travail sur le récit policier: les élèves vont produire des enquêtes qui seront proposées aux élèves de l'école et qui seront publiées sur le blog de l'école

➤ **projet autour de la résolution de problèmes:** (en lien avec le projet d'école dont l'un des axes prioritaires est d'améliorer la compréhension et la résolution de problèmes) invention par les élèves d'une classe de petits problèmes en image (photographies de situations de vie à l'école prises par les élèves) qui seront proposés aux autres classes et mis en ligne sur le blog de l'école

Ces différentes actions permettent également de maintenir un lien entre les groupes de CE2 étant donné que depuis la mise en place du nouveau protocole sanitaire, les brassages entre les 2 groupes ne peuvent se faire.

Parcours Citoyens :

- lors de la semaine de la laïcité à l'école du 7 au 11 décembre 2020, les classes ont produit des poèmes, des œuvres plastiques et débattu sur le thème de la liberté et de l'école dans le monde (certaines productions ont été mises en ligne sur le blog de l'école)
- passage du permis piéton pour les CE2 et 4 élèves d'Ulis avec une préparation en amont dans les classes
- ateliers philosophiques

Parcours d'éducation artistique et culturelle

- projet avec la médiathèque intercommunale: les élèves découvrent à chaque séance une histoire ou un documentaire sur le thème des 5 sens. A la suite de ce projet, la classe de CE1-CE2 se rendra à la médiathèque de Nexon le 4 mai pour participer à des ateliers sur les sens.

Cette année, en raison de la situation sanitaire, il n'y a pas de projet natation (la piscine d'Aixe-Sur-Vienne a limité les écoles ayant accès au bassin et avec le dernier protocole, les piscines sont fermées).

➤ **Elémentaire Châlus**

Parcours Citoyens

☞ **Projet en lien avec le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL) :**

Pour rappel, dans le cadre de l'éducation à l'environnement, l'objectif du projet est de créer une histoire autour d'une espèce animale présente dans notre région, en l'occurrence le blaireau, et de répondre à la question "Mais à quoi sert cet animal ?". Après l'intervention en classe et la sortie sur la Voie Verte destinées à découvrir les spécificités et le mode de vie de cet animal, les élèves de CM2 ont bénéficié le 19 novembre de M. Aurélien MORINIÈRE, dessinateur, illustrateur et scénariste professionnel de bandes dessinées : ils ont créé une planche de BD qui, avec d'autres, élaborées par d'autres écoles de la région et illustrant le mode de vie d'autres mammifères locaux, seront compilées en une seule BD qui sera distribuée dans les écoles primaires du Limousin.

☞ **Projet « Energies et déplacements » :**

Dans le cadre de l'éducation au développement durable, ce projet est mené en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus. Gaëtan Bourdon, animateur de l'Association « De Sève et d'Ecorce » pour l'étude, la protection, la valorisation et la découverte de la biodiversité, est intervenu dans chacune des classes le vendredi 6 novembre 2020. Avec le matériel que les élèves avaient été chargés d'apporter, ils ont fabriqué des maquettes (four solaire, chauffe-eau solaire, méthaniseur...) et ont étudié les énergies grises autour d'objets du quotidien.

Sur les 3 animations prévues par le projet et détaillées lors du précédent conseil d'école, ne reste plus que la dernière à mener. Elle devrait se dérouler le vendredi 9 avril 2021. Il s'agit de la visite animée de l'éolienne et/ou des panneaux photovoltaïques de Rilhac-Lastour.

☞ **La semaine de la Laïcité à l'école du 7 au 11 décembre 2020 :**

Les 2 classes de l'école ont mené un travail sur le poème « liberté » de Paul Eluard : lecture et échanges autour du thème puis analyse de l'illustration « Liberté j'écris ton nom » réalisée par l'artiste Fernand Léger sur le poème accordéon du même nom. Par la suite, chacun a créé son poème accordéon « à la manière » des auteurs. Puis, les élèves ont appris et chanté « Anja » interprétée par Amir pour l'UNICEF, qui évoque les conditions de vie des enfants du Tiers-Monde : maltraitance, famine, guerres mais aussi espoir et solidarité.

☞ **Permis piéton et permis vélo :**

Dans le cadre de l'éducation à la route, les élèves bénéficieront d'interventions de la sécurité routière animées par des gendarmes : les CE2/CM1 passeront leur « permis piéton » et les CM1/CM2, leur permis vélo.

☞ **Classe de découverte « Volcanisme et découverte du milieu Montagnard » à**

Chambon sur Lac (69) du 3 au 7 mai 2021 : En raison de la situation et des contraintes sanitaires, les sorties scolaires avec nuitées ne sont pas autorisées à ce jour et le séjour est annulé pour la deuxième fois consécutive.

Les parents seront intégralement remboursés courant avril.

Parcours d'éducation artistique et culturelle

☞ **Projet théâtre « Théâ » :**

Sylvie Audureau, comédienne professionnelle est déjà intervenue à 2 reprises (sur les 6 interventions prévues) pour nous aider à mettre en scène les extraits de pièces de théâtre choisis parmi les œuvres d'Antonio Carmona, auteur d'œuvres pour enfants. Proposé par l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'école) en partenariat avec la DSDEN 87 (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale), ce projet donnera lieu à une représentation finale sur une vraie scène de théâtre au centre culturel R. Margerit d'Isle le 25 mai.

Entretemps, **le 23 mars**, les élèves assisteront à une représentation d'une œuvre de l'auteur mise en scène par la compagnie FURIOSA, à la salle polyvalente de Châlus.

☞ **Projet « Le Prix passerelle » dans le cadre de la liaison école collège:**

Les élèves de CM2 participent à la 10^{ème} édition du *Prix Passerelle* avec des camarades des classes de 6^{ème} du collège. Ils lisent une sélection de 5 romans et doivent rencontrer leurs camarades de 6^{ème} pour partager et échanger des impressions, des ressentis, des avis, des points de vue sur les œuvres. Ils assisteront également à une mise en scène d'extraits de ces œuvres, par des comédiens en formation au théâtre de l'Union à Limoges.

☞ **Concerts JMF** : En raison de la situation sanitaire, tous les concerts ont été annulés.

Parcours éducatif de santé :

☞ Les deux classes ont bénéficié d'une intervention animée par Valérie TAISANT, infirmière au collège Pierre Desproges sur **l'hygiène corporelle, l'énurésie et le somnambulisme**, sujets traités en amont de la classe de découverte. Merci à elle.

Renouvellement des DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) :

Les délégués départementaux de l'éducation nationale sont désignés pour 4 ans par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale. Le mandat des DDEN en fonction en Haute-Vienne, depuis la rentrée 2017, arrive à expiration. Il convient donc de procéder à leur renouvellement pour la rentrée scolaire 2021.

Après lecture de la circulaire académique rappelant le rôle des DDEN dans les écoles, Mme Duquéroix annonce que M. Jean-Pierre RIGOUT, désormais élu au conseil municipal de Pageas, ne peut plus siéger au conseil d'école en tant que DDEN de l'école de la commune. Comme les Conseils d'écoles sont réunis et que chacun des DDEN y siège régulièrement, Mme Danielle AUCHERE jusqu'alors DDEN sur l'école de Châlus se présente comme DDEN de l'école de Pageas et inversement Jean-Pierre RIGOUT se propose comme délégué sur l'élémentaire de Châlus. Danièle MAZIERE resterait déléguée à la maternelle et Madame Christiane MAIRINE serait suppléante sur l'école de Pageas.

Organisation du temps scolaire à la rentrée 2021 :

Les maires des communes et les écoles ont été destinataires d'un courrier de Madame l'IADASEN relatif à l'organisation du temps scolaire. Les horaires actuellement mis en place

dans les différentes écoles du RPI, peuvent être reconduits à l'identique ou modifiés à la rentrée 2021. L'organisation fondée sur la semaine scolaire de 4 jours adoptée depuis la rentrée 2018, bien que majoritairement choisie sur le territoire national, reste dérogatoire. Il convient donc de se prononcer en conseil d'école, en concertation avec les mairies, sur son maintien ou une éventuelle modification puis de communiquer le choix à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale pour examen en Conseil Départemental de l'Education Nationale.

⇒ **Le Conseil d'école se prononce favorablement au maintien de l'organisation actuelle du temps scolaire dans chacune des écoles du RPI.**

Questions ajoutées à l'ordre du jour :

Les enseignantes et les services municipaux n'ont d'autre choix que de se conformer au protocole sanitaire national émanant du ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports et actualisé en février 2021.

Concernant les diverses questions s'y rapportant, Mme Duquéroix fait lecture des règles édictées :

Protocole sanitaire et restauration :

« Les élèves et les personnels continuent de réaliser une hygiène des mains correcte et fréquente, au minimum en entrant et en sortant du lieu de restauration. Au collège et au lycée, il peut être mis à leur disposition des distributeurs de produit hydroalcoolique dans des endroits facilement accessibles et au minimum à l'entrée du réfectoire (et dans la mesure du possible à la sortie). Les personnels ainsi que les élèves de l'école élémentaire, les collégiens et les lycéens portent un masque « grand public » de catégorie 1 pendant leurs déplacements. Le port du masque est obligatoire même lorsqu'ils sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson. »

EPS à l'école :

« Les activités physiques et sportives sont interdites en intérieur. Les activités physiques et sportives sans port du masque sont autorisées uniquement à l'extérieur dans le strict respect de la distanciation physique. Seules les pratiques liées aux spécialités dispensées en 1ère et en Terminale (arts du cirque, danse), ainsi que les activités de motricité à l'école maternelle, demeurent autorisées dans le strict respect des gestes barrières. Les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites. Les élèves qui ne sont pas momentanément en activité physique (juges, observateurs, etc.) doivent porter leur masque de manière continue et respecter, dans la mesure du possible, la distance de deux mètres, définie pour les personnes en position statique... L'utilisation de matériel partagé par les élèves d'une même classe ou d'un même groupe de classe est possible (raquettes, ballons, volants...). Le personnel est incité à désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment, et les élèves à utiliser régulièrement du produit hydro-alcoolique. »

⇒ ***En fonction des conditions météorologiques, des activités sportives continuent à être pratiquées en extérieur parce que l'activité physique est bien sûr importante et nécessaire au bien-être des élèves.***

Le protocole sanitaire est consultable par tout un chacun sur le site dont voici le lien.

<https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>

Tests salivaires :

On peut lire sur le site du ministère :

« En complément de la priorité accordée aux personnels des écoles et établissements scolaires pour l'accès aux tests RT-PCR réalisés en laboratoire de biologie médicale, le ministère de la santé met également à disposition des personnels de l'éducation nationale des tests antigéniques.

Dans l'optique de renforcer encore la politique de dépistage et suite à l'avis de la Haute autorité de santé, des tests salivaires RT-PCR sont déployés en milieu scolaire, dès le retour des vacances d'hiver.

Ils sont réservés en priorité aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, pour qui les prélèvements nasopharyngés peuvent être plus difficiles... Ils sont dans tous les cas proposés sur la base du volontariat, et sur autorisation parentale... Une équipe mobile est chargée de réaliser des tests dans les écoles identifiées comme prioritaires et identifiées en fonction des signalements de cas COVID et des données épidémiologiques fournies par l'ARS concernant la circulation du virus.»

- ⇒ *Ce sont donc les instances académiques qui déterminent, en fonction des éléments connus de la situation sanitaire dans les établissements, dans quelles écoles ont lieu ces tests. Ce ne sont pas les enseignants qui en font la demande.*

Provenance des produits menus Pageas :

Madame le Maire, Mme Lacote, a pris note de la demande et a précisé que cela pourra être mis en place dans les prochains menus.

Les jeux dans la cour (Pageas) :

Pour un groupe classe, les jeux dans la cour ont été enlevés car cela devenait dangereux : les élèves s'amusaient à glisser sur les anneaux ou les cordes à sauter.

Travaux à la maternelle et retour des classes dans les locaux :

Mme Mayousse et M. Brézaudy expliquent que le début des travaux est prévu le jeudi 11 mars. Ils ne savent pas la durée exacte de ces travaux. Il est donc difficile de dire quand les élèves de maternelle pourront retourner dans leur école.

Mme Dupeyroux demande s'il sera toujours possible d'utiliser la cour et les toilettes qui donnent sur l'extérieur. M. Brézaudy doit s'en assurer.

Répartition des élèves au sein des écoles du RPI :

La répartition des élèves et la constitution des classes relève, comme cela a déjà été dit en conseil d'école, de la seule compétence des enseignantes. Elles se réunissent en Conseil des maîtres pour en discuter et ne se déterminent pas uniquement en fonction du nombre (bien que cela entre aussi, bien évidemment, en ligne de compte). Mixité, équilibre dans l'hétérogénéité des « niveaux » scolaires, maturité, affinités entre élèves... sont autant de paramètres pris en considération. Les programmes suivis que ce soit à Pageas ou à Châlus sont ceux de l'Education Nationale, les outils utilisés sont souvent les mêmes, les enseignantes se concertent régulièrement en Conseil des Maîtres de cycle mais se laissent une marge de liberté pédagogique.

Lorsque les élèves arrivent en CM1 puis en CM2, on ne distingue pas ceux qui ont suivi un CE2 à Pageas de ceux qui ont suivi un CE2 à Châlus.

La répartition pour l'année prochaine se fera fin juin et les enseignantes se réservent le droit de les modifier juste avant la rentrée scolaire. Dans bien des écoles, les élèves ne découvrent leur classe que le jour de la rentrée. Ici, pour faciliter l'inscription aux transports scolaires, nous le faisons en fin d'année mais il peut y avoir des changements de dernière minute en fonction des inscriptions ou radiations intervenues pendant les vacances d'été.

Remarques de Mme Andrieux-Dupeyroux pour l'école maternelle :

Masques inclusifs :

Des masques inclusifs ont été fournis aux enseignantes par deux parents d'élèves. Ils sont utilisés pour les séances de phonologie.

Menus de la cantine :

Les remarques du premier conseil d'école ont été prises en compte. Un code couleur a été ajouté pour signaler sur les menus, les produits bio, frais, provenant des commerçants de Châlus, ou encore le fait maison.

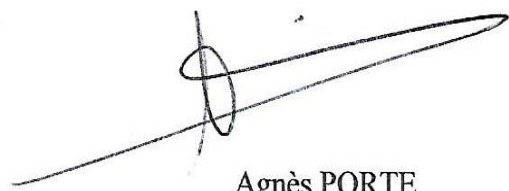
Travaux et remerciements :

- ✓ Le renouvellement des tables de la classe de Madame Lafontaine a été demandé. Des tables individuelles permettraient de mieux moduler l'organisation de la classe, et pourraient être également utiles en ces temps où le plus de distanciation possible est demandé entre les élèves.
- ✓ Pour l'école de Pageas, il a été demandé un système de sonnerie dans la classe de CE1-CE2 permettant de signaler la présence d'une personne au portail de l'école, et le retour des détecteurs de fumée dans les classes (ils avaient été enlevés il y a quelques mois car ils ne fonctionnaient plus).

Les enseignantes remercient les Municipalités pour l'intérêt qu'elles manifestent pour l'école. Merci aux différents agents municipaux ainsi qu'aux membres du secrétariat pour l'écoute, l'attention et la réactivité dont ils font preuve lors des différentes demandes effectuées par les enseignantes

Elles remercient également l'Amicale Laïque, qui ne peut pas organiser les manifestations habituelles mais qui a offert le traditionnel spectacle de Noël aux élèves et continue à accompagner financièrement les projets menés par les enseignantes. Un merci tout particulier à Vincent Tournel qui a fourni un travail de Titan pour créer les photographies des calendriers.

La secrétaire de séance



Agnès PORTE

La Présidente du conseil d'école



Licinia DUQUEROIX